Image not found or type unknown

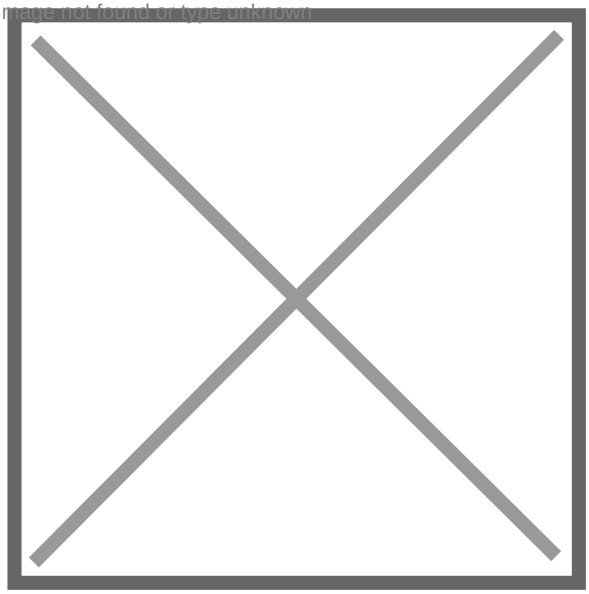

Licenciement économique après 1 mois en cdi !!

Par **wallass**, le **08/06/2009** à **19:13**

Bonjour, dans le droit Français, Existe-t-il une règle concernant un licenciement économique prononcée seulement 1 mois après avoir signé un CDi ?
Au sein de mon entreprise, je suis passé du statut de CDD à CDi le 2 mai dernier. Mon fonction en production étant spécifique, ils ont décidés de ma garder. Hors 3 semaines plus tard, ils m'annoncent que je ferais parti d'un licenciement économique qui va toucher une vingtaine de personnes, en expliquant qu'il n'y a plus assez de commandes. Mais c'était déjà le cas 3 semaines plus tôt !
Quel droit ais-je vis-à-vis de cette situation ?
Merci pour vos réponses

Par **nnoo**, le **08/04/2013** à **11:19**

La fausse pub, merci bien!!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés